

CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL DES COTES D'ARMOR

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2008

**Arrêté par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale
En date du 27 février 2008**

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	4
PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ.....	4
ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU CRÉDIT AGRICOLE	5
RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE.....	7
■ ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	10
COMPTE DE RESULTAT	10
BILAN ACTIF.....	11
BILAN PASSIF	12
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	13
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	16
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	19
1. PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS.....	19
1.1. <i>Normes applicables et comparabilité</i>	19
1.2. <i>Format de présentation des états financiers</i>	20
1.3. <i>Principes et méthodes comptables</i>	20
1.4. <i>Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)</i>	41
2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	44
2.1 <i>Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice</i>	44
2.2 <i>Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice</i>	44
2.3 <i>Participations dans les entreprises mises en équivalence</i>	44
2.4 <i>Opérations de titrisation et fonds dédiés</i>	44
2.5 <i>Participations non consolidées</i>	44
2.6 <i>Ecarts d'acquisition</i>	45
3. GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	46
3.1. <i>Risque de crédit</i>	46
3.2. <i>Risque de marchés</i>	50
<i>Risque de liquidité et de financement</i>	54
3.3. <i>Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change</i>	57
3.4. <i>Risques opérationnels</i>	58
3.5. <i>Gestion du capital et ratios réglementaires</i>	59
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	61
4.1. <i>Produits et Charges d'intérêts</i>	61
4.2. <i>Commissions nettes</i>	62
4.3. <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	62
4.4. <i>Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente</i>	64
4.5. <i>Produits et charges nets des autres activités</i>	64
4.6. <i>Charges générales d'exploitation</i>	64
4.7. <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i> .	65
4.8. <i>Coût du risque</i>	65
4.9. <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	66
<i>Impôts</i>	66
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	67
6. NOTES RELATIVES AU BILAN	68
6.1. <i>Caisse, Banques centrales</i>	68
6.2. <i>Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	68
6.3. <i>Instruments dérivés de couverture</i>	70
6.4. <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	70
6.5. <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</i>	71
6.6. <i>Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers</i>	73
6.7. <i>Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</i>	74
6.8. <i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	75
6.9. <i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i>	75
6.10. <i>Actifs et passifs d'impôts différés</i>	76
6.11. <i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i>	76

6.12.	<i>Immeubles de placement</i>	77
6.13.	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	78
6.14.	<i>Provisions</i>	79
6.15.	<i>Capitaux propres</i>	82
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS.....	84
7.1.	<i>Détail des charges de personnel</i>	84
7.2.	<i>Effectif fin de période</i>	85
7.3.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i>	85
7.4.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies</i>	86
7.5.	<i>Autres engagements sociaux</i>	87
7.6.	<i>Paiements à base d'actions</i>	87
7.7.	<i>Rémunérations de dirigeants</i>	87
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....	88
9.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	89
10.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	90
11.	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2008.....	91

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Dénomination sociale et siège social de la société : Caisse Régionale de Crédit Agricole mutuel des Côtes d'Armor La Croix Tual 22440 Ploufragan

Registre du commerce et des sociétés et numéro d'immatriculation : RCS Saint Brieuc 777 456 179

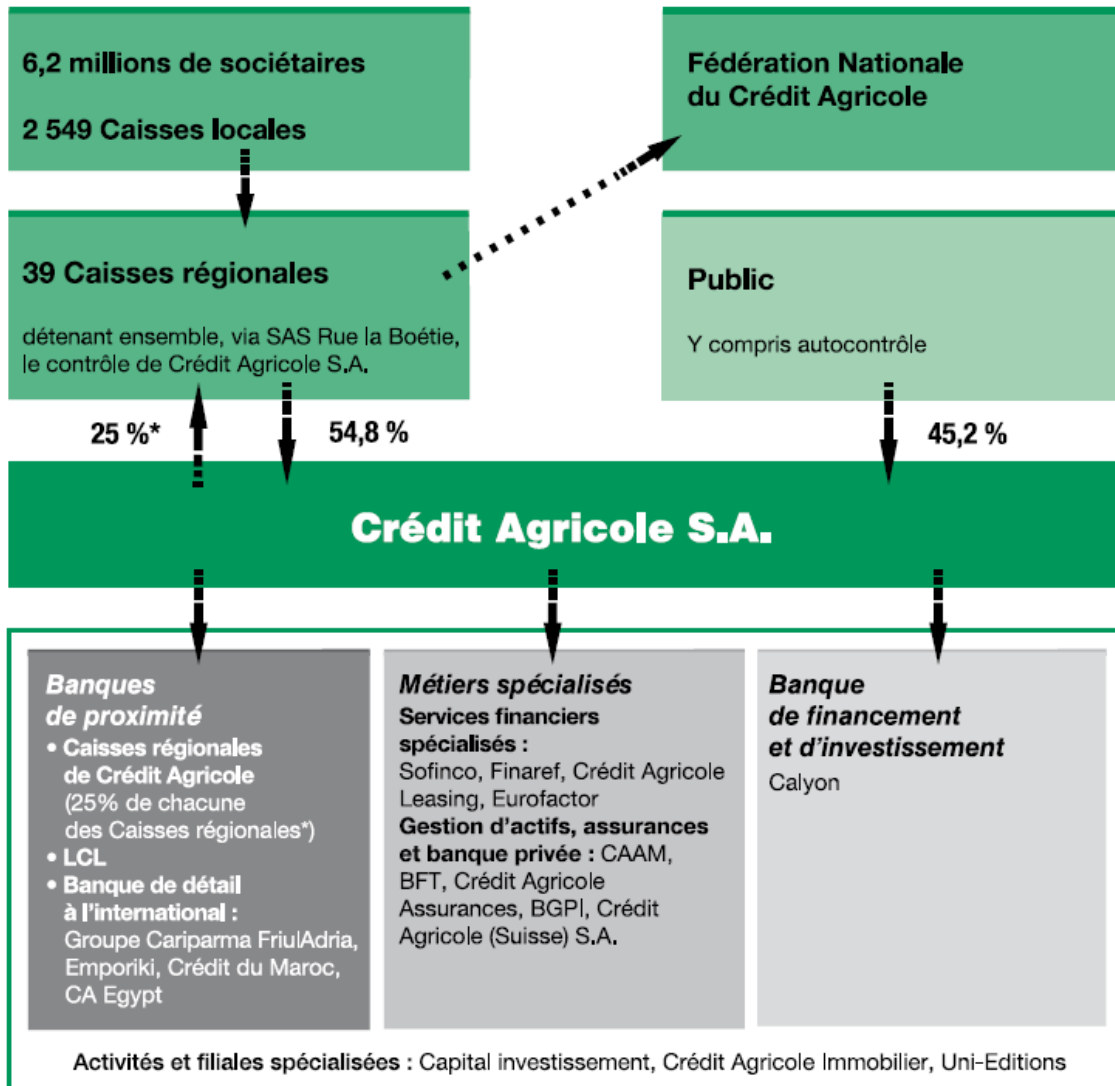
Forme Juridique : Société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité limitée

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6.2 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 900 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie est détenue par les Caisses régionales et détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

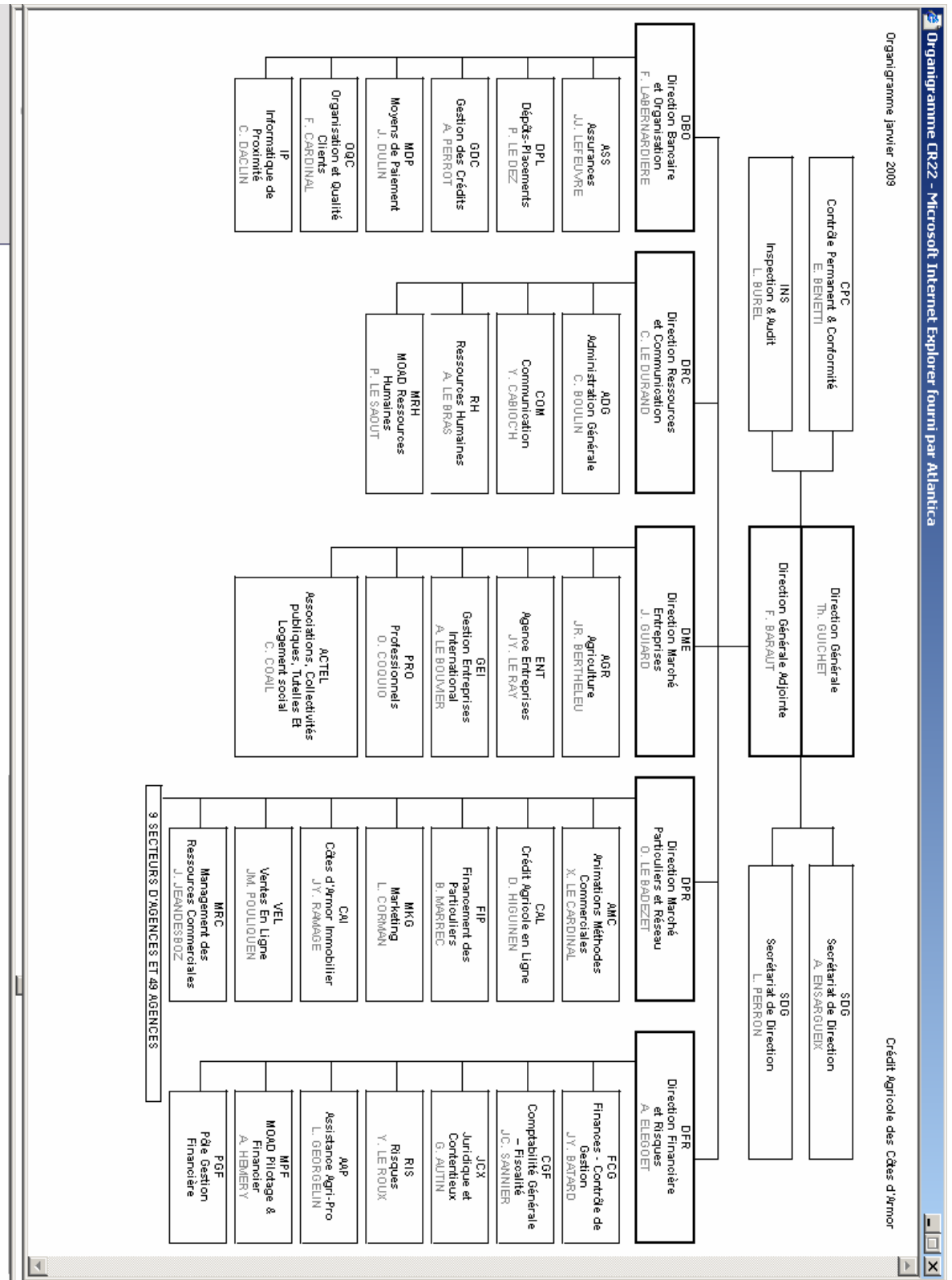
Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



* A l'exception de la Caisse régionale de la Corse.

Au 31/12/2008

Organigramme de la Caisse Régionale



Relations internes au Crédit agricole

➤ **Mécanismes financiers internes**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole lui sont spécifiques au Groupe.

• **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur établissements de crédit ».

• **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'Epargne-Logement, Plans d'Epargne Populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

• **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "*avances-miroir*" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

➤ Informations relatives aux parties liées

Le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale des Côtes d'Armor comprend la Caisse Régionale et 45 Caisses locales.

Les Caisses locales garantissent une quote-part des engagements clientèle de la Caisse Régionale (encours Bâle II avec grade sensible LUC de H à V).

La contre garantie apportée par les caisses locales s'élève à 20.4 millions d'euros au 31/12/2008.

La Caisse Régionale verse aux Caisses Locales :

- des commissions fixes en rémunération de la contre garantie apportée
- des commissions variables en rémunération de la liquidité placée sous forme de compte courant à la Caisse Régionale.

Les Caisses locales détiennent 4 499 821 titres de la Caisse Régionale pour un montant total de 68.6 millions d'euros.

Les principales opérations réciproques **entre la Caisse Régionale et les Caisses locales** sont :

- Au bilan
 - DAV 537 K€
 - Les comptes courants simples 38.5 M€
- Résultat
 - Intérêts des comptes courants simples : 2.2 M€
 - Les commissions de cautions 2.8 M€
- Hors bilan
 - Garanties sur prêts 20.4 M€

➤ Faits caractéristiques de l'exercice

La Caisse Régionale a souscrit à l'augmentation du capital de la SAS La Boétie pour 58.7 M€.

Dans le cadre de l'augmentation des fonds propres prudentiels de base de Crédit Agricole SA, la Caisse Régionale a souscrit auprès de SAS La Boétie à une avance en compte courant d'un montant de 67.6 M€

Le Groupe Crédit Agricole participe depuis novembre 2008 aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). Cette participation est conditionnée par l'octroi de garanties financières à la SFEF.

Dans le cadre de cette opération, la Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor a apporté des créances en garantie à Crédit Agricole S.A. pour un montant de 54 164 K€.

Elle a reçu en contrepartie des avances octroyées par l'Organe Central (40M€).

Régularisation des Carrés verts et bleus

Au cours de l'année 2008, de nombreuses Caisses Régionales dont la notre, ont remarqué un déficit de commission collecte lié aux produits « carrés verts et carrés bleus ». Cette faiblesse de commission trouve son origine dans le principe même de ces produits qui prévoit en début de vie des carrés, des encours DAT à des taux très forts. Ces DAT, dont les intérêts sont à la charge de la CR, génèrent un commissionnement négatif exceptionnel sur 2008, année qui supporte financièrement les volumes de souscriptions importants réalisés à la fin de l'année 2007.

Au cours de l'exercice, Crédit Agricole SA a décidé de revoir les modalités de commissionnement de ces produits pour lisser le taux de commission sur l'ensemble de la durée de vie du produit.

Cette opération a eu un effet positif de 1,4 M€ sur le poste « collecte CASA », et 0,2 M€ sur le poste intermédiation.

▪ ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

	<i>Notes</i>	31.12.2008	31.12.2007
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Intérêts et produits assimilés	4.1	290 549	254 364
Intérêts et charges assimilées	4.1	-203 890	-169 195
Commissions (produits)	4.2	96 641	89 017
Commissions (charges)	4.2	-17 630	-11 539
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-16 913	-6 226
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	23 505	32 625
Produits des autres activités	4.5	22 601	21 360
Charges des autres activités	4.5	-808	-1 178
PRODUIT NET BANCAIRE		194 055	209 228
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-104 271	-106 987
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-4 068	-3 604
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		85 716	98 637
Coût du risque	4.8	-15 749	-11 330
RESULTAT D'EXPLOITATION		69 967	87 307
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	440	-3
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.6		
RESULTAT AVANT IMPOT		70 407	87 304
Impôts sur les bénéfices	4.10	-14 777	-22 601
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		55 630	64 703
Intérêts minoritaires			
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		55 630	64 703
Résultat de base par action (en euros)			
Résultat dilué par action (en euros)			

BILAN ACTIF

ACTIF	<i>Notes</i>	31.12.2008	31.12.2007
(en milliers d'euros)			
CAISSE, BANQUES CENTRALES	6.1	20 956	17 754
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.2	107 020	44 072
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	3.2-3.4	3 387	4 683
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	6.4-6.6	493 970	697 822
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1-3.3-6.5-6.6	631 950	217 094
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	3.1-3.3-6.5-6.6	5 457 974	5 183 347
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	3.4	121	1 489
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE	6.6-6.8	60 630	49 912
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS			
ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES	6.10	30 829	19 930
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	6.11	126 291	112 044
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES	6.12		
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	2.3		
IMMEUBLES DE PLACEMENT	6.14	4 890	6 594
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6.15	38 473	28 066
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6.15	335	326
ECARTS D'ACQUISITION	2.6		
TOTAL DE L'ACTIF		6 976 826	6 383 133

BILAN PASSIF

PASSIF	<i>Notes</i>	31.12.2008	31.12.2007
(en milliers d'euros)			
BANQUES CENTRALES	6.1		
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.2	77 377	2 169
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	3.2-3.4	3 175	3 363
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.3-6.7	4 101 841	3 789 019
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	3.1-3.3-6.7	1 305 828	1 220 488
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3.2-3.3-6.9	611 571	278 651
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	3.4		
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS		1	270
PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES	6.10		
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	6.11	79 885	73 651
DETTES LIEES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES	6.12		
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE	6.15		
PROVISIONS	6.16	31 044	25 415
DETTES SUBORDONNEES	3.2-3.3-6.9		
TOTAL DETTES		6 210 722	5 393 026
CAPITAUX PROPRES	6.17		
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		766 104	990 107
CAPITAL ET RESERVES LIEES		182 049	186 031
RESERVES CONSOLIDEES		605 750	548 059
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES		-77 325	191 314
RESULTAT DE L'EXERCICE		55 630	64 703
INTERETS MINORITAIRES			
TOTAL CAPITAUX PROPRES		766 104	990 107
TOTAL DU PASSIF		6 976 826	6 383 133

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Gains/pertes latents ou différés			Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto-détenus		Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
Capitaux propres au 1er janvier 2007	159 663	586 357	-68 609	677 411	0	327 950	2 186	65 410	1 072 957		1 072 95
Augmentation de capital	-1 695			-1 695					-1 695		-1 69
Variation des titres auto détenus				0					0		0
Distributions versés en 2007		-6 557		-6 557					-6 557		-6 55
Dividendes reçus des CR et filiales				0					0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0					0		0
Impact relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires				0					0		0
Mouvements liés aux stock options				0					0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-1 695	-6 557	0	-8 252	0	0	0	0	-8 252	0	-8 25
Variation de juste valeur				0		-137 470	-1 195		-138 665		-138 66
Transfert en compte de résultat				0					0		0
Variation de l'écart de conversion				0					0		0
Gains ou pertes latents de l'exercice	0	0	0	0	0	-137 470	-1 195	0	-138 665	0	-138 66
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0					0		0
Affectation résultat au 31.12.2006		65 410		65 410				-65 410			
Résultat au 31.12.2007				0				64 703	64 703		64 70
Autres variations		-477		-477		-159			-636		-63
Capitaux propres au 31 décembre 2007	157 968	644 733	-68 609	734 092	0	190 321	991	64 703	990 107	0	990 10
Affectation du résultat 2007		64 703		64 703				-64 703	64 703		
Capitaux propres au 1er janvier 2008	157 968	709 436	-68 609	798 795	0	190 321	991	0	990 107	0	990 10
Augmentation de capital	-3 982			-3 982					-3 982		-3 98
Variation des titres auto détenus				0					0		0
Distributions versés en 2008		-7 014		-7 014					-7 014		-7 01
Dividendes reçus des CR et filiales				0					0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires (1)				0					0		0
Mouvements liés aux stock options				0					0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-3 982	-7 014	0	-10 996	0	0	0	0	-10 996	0	-10 99
Variation de juste valeur				0		-266 501	-2 138		-268 639		-268 63
Transfert en compte de résultat				0					0		0
Variation de l'écart de conversion				0					0		0
Gains ou pertes latents de l'exercice	0	0	0	0	0	-266 501	-2 138	0	-268 639	0	-268 63
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0					0		0
Résultat au 31.12.2008				0				55 630	55 630		55 63
Autres variations				0					0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2008	153 986	702 422	-68 609	787 799	0	-76 180	-1 147	55 630	766 102	0	766 10

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

La variation des capitaux propres 2008 de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor s'analyse comme suit :

- **Une diminution du capital des caisses locales 2008 de - 3982 k€**
- **une distribution de dividendes pour - 7014 k€**
 - o par les Caisses locales : 2424 k€ à ses sociétaires
 - o par la Caisse Régionale : 4590 k€ (rémunération des certificats d'association souscrits par Crédit Agricole SA)
- **une variation des gains et pertes latentes liés aux variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente pour - 266 501 M€**
 - o dont une variation de juste valeur négative nette d'impôts différés sur 2008 des titres détenus dans SAS La Boétie de – 245 585 k€
- **une variation négative des gains et pertes latentes liés aux variations de juste valeur des dérivés de couvertures pour – 2138 k€**
- **un résultat consolidé 2008 de 55 630 k€**

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor comprenant les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	2008	2007
(en milliers d'euros)		
Résultat avant impôts	70 407	87 304
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4 334	3 922
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	9 908	7 047
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-745	-251
Résultat net des activités de financement		
Autres mouvements	-2 195	8 594
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	11 302	19 312
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	107 259	-24 427
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-193 479	-114 161
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (3)	318 715	68 920
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-8 129	1 763
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-17 109	-30 981
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	207 257	-98 886
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	288 966	7 730
Flux liés aux participations (1)	-56 412	-51 707
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-14 044	-9 613
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-70 456	-61 320
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-10 996	-8 252
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-10 996	-8 252
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	207 514	-61 842
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	85 182	147 024
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	17 629	46 849
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	67 553	100 175
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	292 696	85 182
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	20 838	17 629
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	271 858	67 553
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	207 514	-61 842

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation.

Au cours de 2008 l'impact net de la ligne flux liés aux participations se justifie par :

- Souscription à l'augmentation de capital de
 - SAS CABREPAR 1 250 K€
 - SAS LA BOETIE 55 791 K€
- Cessions
 - Armor Investissement : 229 K€
 - CA Titres : 48KE
 - Cofilmo : 3K€
 - SA Armor Développement : 38K€
 - SA Unimo Ouest : 5 K€
 - GIE Ouest Prestations : 1.5 K€

(2) Le flux de trésorerie à destination des actionnaires comprend le paiement des intérêts aux parts versés par les Caisses Locales 2424 K€ et le paiement lié à la rémunération des CCA souscrits par Crédit Agricole SA pour 4590 K€ et le remboursement du capital des Caisses Locales pour 3982 K€.

(3) Ce flux intègre entre autres les émissions de certificats de dépôt émis par la Caisse Régionale dans le cadre de la gestion de sa liquidité.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2008.

Le Groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2007.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31/12/08 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2008. Celles-ci portent sur :

- l' amendement de la norme IAS 39 issu du règlement CE n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 permettant de reclasser dans d'autres catégories certains instruments financiers initialement détenus à des fins de transaction ou classés en « disponibles à la vente ».
- l'amendement de la norme IFRS 7 relatif aux informations à fournir sur ces reclassements.
- L'interprétation IFRIC 14 issue du règlement CE n° 1263/2008 du 16 décembre 2008 et relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel.

En 2008, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'a pas reclassé d'actifs financiers en application de l'amendement de la norme IAS 39 du 15 octobre 2008.

L'application de l'interprétation IFRIC 14 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007) et relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009,

- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.
- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009
- l'amendement de la norme IAS 1 issu du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2008.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale des Côtes d'Armor utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2004-R.03 du 27 octobre 2004.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers des activités de marché évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- **les plans de stock-option (la Caisse Régionale n'est pas concernée par les plans de stock-option)**
- les dépréciations durables de titres,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- **les dépréciations des écarts d'acquisition (la Caisse Régionale n'est pas concernée par les écarts d'acquisition)**
- les actifs d'impôt différé

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005, n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- Placements détenus jusqu'à l'échéance,
- Prêts et créances.
- Actifs financiers disponibles à la vente,

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants : **BMTN EMTN structurés**.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

- Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Placements détenus jusqu'à l'échéance" (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat,
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

- la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois),
- la cession intervient après que l'entreprise ait déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90% du principal de l'actif),
- la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible,
- si l'entité n'escompte pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la dépréciation excédentaire est reprise.

- Titres du portefeuille « prêts et créances »

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les principes de comptabilisation des titres classés en "Actifs disponibles à la vente" sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus,
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat,
- les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat. L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif,
- en cas de signes objectifs de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente initialement comptabilisée en capitaux propres est reprise et la dépréciation durable comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas de variation de juste valeur positive ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette et par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres.

- Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une dépréciation. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

la Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor utilise un critère guide de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une dépréciation est présumée nécessaire lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

La Direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, ...) ; ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- Date d'enregistrement des titres

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Titres détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ Titres au passif (IAS 32)

- Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Par ailleurs, l'IFRIC a communiqué en novembre 2006 l'état de ses interprétations et commentaires sur la norme IAS 32 sur laquelle elle avait été sollicitée. Cela concerne la qualification de certains instruments financiers en instruments de dettes ou de capitaux propres. Néanmoins, il a rappelé que pour que ses analyses soient opérationnelles, il convenait de poursuivre un processus réglementaire inachevé à ce jour.

✓ Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financiers concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés.

Les reclassements sont comptabilisés à compter du 1^{er} juillet 2008 et jusqu'au 31 octobre 2008 pour les transferts effectués avant le 1^{er} novembre 2008, et à la date du transfert à compter de cette date.

L'actif financier est reclassé à sa juste valeur à la date du reclassement.

Cette juste valeur devient son nouveau coût ou son nouveau coût amorti selon le cas.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'a pas opéré, en 2008, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

✓ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes,
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

- o Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits,
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé,
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale des Côtes d'Armor s'élève à 25 milliers d'euros classés en encours sains. Aucune décote n'est comptabilisée compte tenu de la non significativité des encours sains concernés

○ **Créances dépréciées sur base collective**

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non classés en dépréciés. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, des dépréciations sur bases collectives relatives aux encours sensibles (encours sous surveillance), calculées à partir de modèles Bâle II ainsi que des dépréciations sur encours liés aux filières agricoles.

- Dépréciations calculées à partir du modèle Bâle II :

Dans le cadre du projet Bâle II, la Direction des risques de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte notamment l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendu. Le montant de cette provision couvrant les marchés hors agricoles s'élève à 41 960 K€ au 31/12/2008.

- Autres dépréciations sur base collective :

la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur les filières agricoles pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. L'encours de cette provision « filières agricoles » s'élève à 29 091 K€ au 31/12/2008.

- **Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)**

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

- ✓ **Passifs financiers**

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables.
- Les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.
- Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- ✓ **Produits de la collecte**

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.14.

- ✓ **Instruments dérivés**

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture,
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où l'élément couvert impacte le résultat,
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat,
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé,
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, la meilleure indication de celle-ci est constituée par l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation.

- Instruments traités sur un marché actif

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

S'il existe un marché actif, les prix disponibles sur ce marché constituent la méthode d'évaluation de base.

Les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs pour les positions nettes vendeuses et aux cours vendeurs pour les positions nettes acheteuses. Par ailleurs, ces valeurs tiennent compte des risques de contrepartie.

Si, en date de valorisation, le prix coté n'est pas disponible, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor se référera notamment au prix des transactions les plus récentes.

- Instruments traités sur des marchés non actifs

En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant une technique de valorisation basée sur des données de marché « observables » ou « non observables ».

Ces méthodologies et ces modèles de valorisation intègrent tous les facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant.

La détermination de ces justes valeurs tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

- Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché observables

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes), et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite des options), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

- Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché non observables

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose, quant à elle, sur des techniques d'évaluation utilisant des paramètres non observables, c'est-à-dire non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor retient, lorsque cela est possible, des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou tout autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

- Absence de technique de valorisation reconnue

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « titres disponibles à la vente ». Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de Juste Valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif et non consolidées, dont l'évaluation à la juste valeur est rendue difficile par le caractère non significatif de leur importance au sein du Groupe ou par la faiblesse du pourcentage de contrôle

Ces titres, listés dans la note 2.5 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

✓ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers conclus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable,
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument d'emprunt.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ Provisions (IAS 37,19)

La Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un évènement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction.
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes..

Des informations détaillées sont fournies au point 6.14

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies**

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.3).

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse régionale a entièrement externalisée la gestion des engagements de retraite et assimilés du type régime à prestations définies auprès de PREDICA : encours de la dette actuarielle au 31/12/2008 10 819 milliers d'euros.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter dans un état des variations des capitaux propres spécifique. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a souscrit des assurances auprès de Prédica

Les engagements sociaux en question sont :

- **Les indemnités de fin de carrière**
- **Retraite complémentaire**

✓ **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ **Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)**

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concernée par le paiement fondé sur des actions.

➤ **Impôts courants et différés**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;
et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➤ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)

Le Groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	20 à 30 ans
Installations techniques	10 à 20 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires et non monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés pour les actifs monétaires en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux actifs non monétaires diffèrent selon la nature de ces actifs :

- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,
- les actifs à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif,
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

- a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ **Activités d'assurance (IFRS 4)**

La Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concernée par les activités d'assurance au sens de l'IFRS 4

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du groupe sont quant à eux reclassés selon la norme IAS 39 au sein des quatre catégories d'actifs concernés.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 4, les contrats d'assurance avec Participation aux Bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité miroir » au niveau des passifs. Cette comptabilité miroir consiste à enregistrer dans un poste de Participation aux Bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Conformément à la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs d'assurance (nets des frais d'acquisition reportés et des actifs incorporels rattachés) sont suffisants au regard de leurs cash-flows futurs estimés. Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis au paragraphe 16 de la norme :

- prise en compte de l'ensemble des cash flows futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats,
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

En application de l'arrêté du 20 décembre 2005 relatif aux tables de mortalité, les compagnies d'assurance doivent, à compter du 1^{er} janvier 2006, appliquer de nouvelles tables de mortalité qui intègrent l'allongement de l'espérance de vie. Le Groupe a appliqué ces nouvelles tables dans le calcul de sa provision pour garantie de taux ainsi que les nouvelles tables de mortalité sur les contrats individuels et collectifs de rentes viagères.

➤ **Contrats de location (IAS 17)**

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus,
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier,
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

Les opérations de location de la Caisse Régionale sont des opérations de location simples.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

La Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concernée par ce point.

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte,
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession,
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé, l'impact sur la structure des états financiers, ou sur le total du bilan, présumé significatif s'il excède 1 % du total de bilan de la Caisse Régionale consolidée qui détient ses titres.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

Le périmètre de consolidation inclut les comptes de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor et des 45 Caisses locales qui lui sont affiliées.

Renvoi au point 11(détail des 45 Caisses).

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Consolidation des entités ad hoc**

La Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concernée par la consolidation d'entités ad hoc.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse Régionale sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de par la Caisse Régionale,

- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de par la Caisse Régionale
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

➤ **Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)**

La Caisse Régionale ne détient pas de filiales étrangères.

➤ **Regroupements d'entreprises – Ecart d'acquisition (IFRS 3)**

La Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concernée par le regroupement d'entreprise et par les écarts d'acquisition.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

Aucune évolution n'est intervenue pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor en matière d'évolution du périmètre et de changement de dénomination sociale.

2.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

Aucun regroupement intervenu au cours de l'exercice 2008

2.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Aucune consolidation par mise en équivalence dans la Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor.

2.4 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Aucune opération de titrisation en 2008.

Aucune opération avec des fonds dédiés en 2008

2.5 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par la CR	Valeur au bilan	% de capital détenu par la CR
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ARMOR INVESTISSEMENT	0	0,0	253	100,0
ARMOR DEVELOPPEMENT	0	0,0	27	99,8
CREDIT IMMO de BRETAGNE	32	2,7	32	2,7
SACICAP en Finistère (ex CI CORNOUAILLE (CIBO))	15	3,5	15	3,5
SAS MIROMESNIL	3	1,8	5	1,8
SAS SEGUR	3	1,8	5	1,8
SACAM DEVELOPPEMENT	13 794	1,8	16 527	1,8
SNC COURCELLES	2	1,8	2	1,8
SACAM	1 340	1,4	1 305	1,4
SACAM PARTICIPATIONS	5	1,9	5	1,9
SACAM MACHINISME	96	4,5	96	4,5
SACAM ASSURANCE CAUTION	97	0,9	82	0,9
RADIAN SA	17	0,8	16	0,8
COFILMO	761	15,5	1 060	21,5
GFER	0	0,0	0	0,0
CEDICAM	103	0,7	101	0,7
CREDIT AGRICOLE TITRES	681	1,0	897	1,5
GIE ATTICA (SCT SUD)	110	1,6	110	1,6
GRAND CRUS INVESTISS	1 204	3,1	750	3,1
UEO	8 704	10,1	8 485	10,1
SAS CA BRETAGNE VENTURES	869	16,7	860	16,7
SAS SOMAINTEL	532	10,0	416	10,0
SAS CA BRETAGNE HABITAT HOLDING	3 982	25,0	5 000	25,0
SAS Rue LA BOETIE	181 886	1,8	371 578	1,8
UNIMMO OUEST	0	0,0	4	6,2
ATLANTICA	33	25,0	19	25,0
SIRCA	0	2,0	0	2,0
CREATION INNOVAT ENTREP	20	12,8	23	12,8
SBAFER	174	6,1	174	6,1
CTCAM	505	3,8	434	3,8
AGRANET	24	10,0	24	10,0
SACAM PLEINCHAMP	158	4,0	135	4,0
SACAM FIRECA	829	1,6	797	1,6
SACAM SANTEFFI	24	1,6	38	1,6
SACAM PROGICA	169	1,9	167	1,9
TLJ SAS (Tous Les Jours)	31	0,7	35	0,7
SCI SCICAM	935	1,6	844	1,6
SAS SACAM INTERNATIONAL	18 496	1,8	15 737	1,8
CA BRE PART	1 290	25,0	40	25,0
ACTICAM	50	10,1	50	10,1
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	236 975		426 148	

(1) Dont 19 K € comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable.

2.6 Ecart d'acquisition

Aucun écart d'acquisition constaté par la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor au 31/12/2008.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion du risque bancaire au sein de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor est assuré par la direction Financière qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. Risque de crédit

cf. rapport de gestion point 7.1

Le risque de crédit désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

La Caisse régionale présente à la garantie de FONCARIS (Fonds de garantie interne du Groupe Crédit Agricole, établissement de crédit, filiale à 100% de Crédit Agricole S.A.) tous les risques qu'elle prend sur un emprunteur donné dès lors que leur montant global atteint un seuil d'éligibilité contractualisé pour une période de 6 ans.

Après examen du dossier au sein d'un Comité ad hoc, FONCARIS peut décider de garantir la Caisse régionale, en règle générale à hauteur de 50%. En cas de défaut effectif, la Caisse régionale est indemnisée, dans la limite du taux de couverture, sur la perte résiduelle après épuisement des procédures de recouvrement et mise en jeu de toutes les sûretés".

Exposition maximum au risque de crédit

L'exposition maximum au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte) (1)	107 020	44 072
Instruments dérivés de couverture	3 387	4 683
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	245 354	262 004
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	12 682	8 706
Prêts et créances sur la clientèle	5 457 974	5 183 347
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	60 630	49 912
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	5 887 047	5 552 724
Engagements de financement donnés	754 239	776 211
Engagements de garantie financière donnés	98 638	93 098
Provisions - Engagements par signature	-4 971	-1 299
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	847 906	868 010
TOTAL Exposition nette	6 734 953	6 420 734

(1) dont 76 446 K€ en MTM des swaps conclus en couverture des émissions de BMTN interbancaires.

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au crédit agricole) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008					Total
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	
Administrations centrales	3 889					3 889
Etablissements de crédit (hors op interne au réseau)	12 621					12 621
Institutions non établissements de crédit	514 814					514 814
Grandes entreprises	991 544	24 658	14 291	10 189	10 187	967 066
Clientèle de détail	4 095 259	79 097	56 728	34 536	27 840	4 010 691
Total *	5 618 127	103 755	71 019	44 725	38 027	5 509 081
Créances rattachées nettes						33 775
Dépréciations sur base collective						-72 200
Valeurs nettes au bilan						5 470 656

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 24,586 milliers d'euros

	31.12.2007					Total
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administrations centrales	29 020	46				29 020
Etablissements de crédit (hors op interne au réseau)	8 655					8 655
Institutions non établissements de crédit	434 662					434 662
Grandes entreprises	1 342 815	45 129	38 753	19 710	29 705	1 274 357
Clientèle de détail	3 527 948	61 498	33 083	30 602	13 612	3 481 253
Total *	5 343 100	106 673	71 836	50 312	43 317	5 227 947
Créances rattachées nettes						30 876
Dépréciations sur base collective						-66 771
Valeurs nettes au bilan						5 192 052

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	158 428	135 622
Institutions non établissements de crédit		
Grandes entreprises	175 004	295 414
Clientèle de détail	420 807	340 580
Total	754 239	771 616
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	751	904
Grandes entreprises	76 978	68 159
Clientèle de détail	19 303	22 447
Total	97 032	91 510

Dettes envers la clientèle - Ventilation par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	3 745	1 406
Grandes entreprises	290 776	301 690
Clientèle de détail	1 004 142	914 748
Total	1 298 663	1 217 844
Dettes rattachées	7 165	2 644
Valeur au bilan	1 305 828	1 220 488

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

La zone géographique se rapporte à la localisation du lieu des activités de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor.
Le lieu d'activité est la France.

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés par agent économique

	31.12.2008						Valeur nette comptable des actifs dépréciés	31.12.2008	31.12.2008		
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées					Valeur comptable des actifs financiers en souffrance				Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an							
<i>(en milliers d'euros)</i>											
Instruments de capitaux propres							1098	843			
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	655	53	0		
<i>Administrations centrales</i>						0					
<i>Etablissements de crédit</i>						0					
<i>Institutions non établissements de crédit</i>						0					
<i>Grandes entreprises</i>						0	655	53			
<i>Clientèle de détail</i>						0					
Prêts et avances	85629	616	306	265	86816		38766	192933	0		
<i>Administrations centrales</i>					0						
<i>Etablissements de crédit</i>					0						
<i>Institutions non établissements de crédit</i>	2811				2811						
<i>Grandes entreprises</i>	15626	49			15675		9702	26120			
<i>Clientèle de détail</i>	67192	567	306	265	68330		29064	166813			
Autres actifs financiers					0						
Total	85629	616	306	265	86816		40519	193829	0		
Garanties non affectées							0				

	31.12.2007						Valeur nette comptable des actifs dépréciés	31.12.2007	31.12.2007		
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées					Valeur comptable des actifs financiers en souffrance				Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an							
<i>(en milliers d'euros)</i>											
Instruments de capitaux propres							1091				
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
<i>Administrations centrales</i>						0					
<i>Etablissements de crédit</i>						0					
<i>Institutions non établissements de crédit</i>						0					
<i>Grandes entreprises</i>						0					
<i>Clientèle de détail</i>						0					
Prêts et avances	100292	456	348	54	101150		41866	195715	0		
<i>Administrations centrales</i>					0						
<i>Etablissements de crédit</i>					0						
<i>Institutions non établissements de crédit</i>					0		46	1			
<i>Grandes entreprises</i>	42803	158	132		43093		12508	56829			
<i>Clientèle de détail</i>	57489	298	216	54	58057		29312	138885			
Autres actifs financiers					0						
Total	100292	456	348	54	101150		42957	195715	0		
Garanties non affectées							0				

3.2. Risque de marchés

cf. rapport de gestion point 7.2

Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	3 218	96	73	3 387	4 683
. Futures							0	
. FRA							0	
. Swaps de taux d'intérêts				3 218	1	73	3 292	3 785
. Options de taux							0	
. Caps-floors-collars					95		95	898
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change							0	
. Options de change							0	
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers							0	
. Dérivés sur métaux précieux							0	
. Dérivés sur produits de base							0	
. Dérivés de crédits							0	
. Autres							0	
Sous total	0	0	0	3 218	96	73	3 387	4 683
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	3 218	96	73	3 387	4 683

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008							31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché	
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans			
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	0	4 974	76 935	81 909	12 461	
. Futures							0		
. FRA							0		
. Swaps de taux d'intérêts (1)					758	76 935	77 693	6 555	
. Options de taux							0		
. Caps-floors-collars					4 216		4 216	5 906	
. Autres instruments conditionnels							0		
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Opérations fermes de change							0		
. Options de change							0		
Autres instruments :	36	0	0	0	0	0	36	431	
. Dérivés sur actions & indices boursiers	36						36	418	
. Dérivés sur métaux précieux							0		
. Dérivés sur produits de base							0		
. Dérivés de crédits							0	13	
. Autres							0		
Sous total	36	0	0	0	4 974	76 935	81 945	12 892	
. Opérations de change à terme									
Valeurs nettes au bilan	36	0	0	0	4 974	76 935	81 945	12 892	

(1) dont swap de taux émis en couverture des émissions de BMTN interbancaires (76 446 K€)
Netting des swaps de performance fin 2008 (MTM 12-2007 : 5046 K€)

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008							31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché	
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans			
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	0	1 387	1 788	3 175	3 363	
. Futures							0		
. FRA							0		
. Swaps de taux d'intérêts					1 387	1 788	3 175	3 359	
. Options de taux							0		
. Caps-floors-collars							0	4	
. Autres instruments conditionnels							0		
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Opérations fermes de change							0		
. Options de change							0		
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Dérivés sur actions & indices boursiers							0		
. Dérivés sur métaux précieux							0		
. Dérivés sur produits de base							0		
. Dérivés de crédits							0		
. Autres							0		
Sous total	0	0	0	0	1 387	1 788	3 175	3 363	
. Opérations de change à terme									
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	0	1 387	1 788	3 175	3 363	

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	0	357	3 870	4 227	492
. Futures							0	
. FRA							0	
. Swaps de taux d'intérêts					70	3 870	3 940	416
. Options de taux							0	
. Caps-floors-collars					287		287	76
. Autres instruments conditionnels							0	
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change							0	
. Options de change							0	
Autres instruments :	12	0	0	0	0	73 138	73 150	1 677
. Dérivés sur actions & indices boursiers (1)	12					73 138	73 150	1 677
. Dérivés sur métaux précieux							0	
. Dérivés sur produits de base							0	
. Dérivés de crédits							0	
. Autres							0	
Sous total	12	0	0	0	357	77 008	77 377	2 169
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	12	0	0	0	357	77 008	77 377	2 169

(1) dont dérivés sur BMTN émis swapés

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	1 505 460	1 608 383
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	646 252	640 608
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	859 208	967 775
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	54 004	59 378
. Opérations fermes de change		
. Options de change	54 004	59 378
Autres instruments :	10 000	280 382
. Dérivés sur actions & indices boursiers (1)	10 000	163 525
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		116 857
. Autres		
Sous total	1 569 464	1 948 143
. Opérations de change à terme	22 218	28 644
Total	1 591 682	1 976 787

Evolution 2007-2008 dans le cadre de la politique de couverture du portefeuille actions de la Caisse Régionale. Fin 2008 la Caisse Régionale n'a pas souhaité réaliser de nouvelles opérations de couverture sur le portefeuille action

Risques de taux

cf. rapport de gestion point 7.3

Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financiers du fait de l'évolution des taux d'intérêt

Risque de change

cf. rapport de gestion point 7.4

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	6 969 350	6 969 327	6 372 668	6 372 538
Autres devises de l'UE	4 442	4 441	6 215	6 288
USD	2 853	2 877	4 056	4 113
JPY				
Autres devises	181	181	194	194
Total bilan	6 976 826	6 976 826	6 383 133	6 383 133

Risque de prix

Le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Risque de liquidité et de financement

cf. rapport de gestion point 7.5

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- L'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- L'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	313 128	14 588	29 939	267 636	625 291
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	520 404	745 418	2 013 247	2 326 437	5 605 506
Total	833 532	760 006	2 043 186	2 594 073	6 230 797
Créances rattachées					52 060
Dépréciations					-192 933
Valeurs nettes au bilan					6 089 924

Etat Pyramide 00RCA01130

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	156 791	14 073	12 754	32 379	215 997
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	560 006	710 682	1 896 176	2 167 581	5 334 445
Total	716 797	724 755	1 908 930	2 199 960	5 550 442
Créances rattachées					45 714
Dépréciations					-195 715
Valeurs nettes au bilan					5 400 441

Evolution significative 2007-2008 opérations internes au réseau :

Variation positive du solde du compte financier de la Caisse Régionale ouvert à Casa : +197 M€

Placement de ressources (émission de BMT interbancaires) auprès de Casa + 230 M€

Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	669 751	974 861	1 449 114	989 121	4 082 847
Dettes envers la clientèle	1 241 961	27 242	28 189	1 271	1 298 663
Total	1 911 712	1 002 103	1 477 303	990 392	5 381 510
Dettes Rattachées					26 159
Valeur au bilan					5 407 669

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	416 918	890 193	1 490 494	972 994	3 770 599
Dettes envers la clientèle	1 175 998	29 900	11 062	884	1 217 844
Total	1 592 916	920 093	1 501 556	973 878	4 988 443
Dettes Rattachées					21 064
Valeur au bilan					5 009 507

Evolution significative 2007-2008 sur les opérations internes au réseau :

Souscription d'emprunt de liquidité auprès de Casa pour la gestion de la liquidité de la Caisse Régionale +120 M€

Poursuite de la politique refinancement de la Caisse Régionale sous forme d'avances globales auprès de Casa : + 177 M€

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	318				318
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	324 902	48 797	4 181	230 000	607 880
. Émis en France	324 902	48 797	4 181	230 000	607 880
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	325 220	48 797	4 181	230 000	608 198
Dettes rattachées					3 373
Valeur au bilan					611 571
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée					0
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	0	0	0	0
Dettes rattachées					
Valeur au bilan					0

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	321				321
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	36 408	9 121	1 400	230 000	276 929
. Émis en France	36 408	9 121	1 400	230 000	276 929
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	36 729	9 121	1 400	230 000	277 250
Dettes rattachées					1 401
Valeur au bilan					278 651
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée					0
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					52
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	0	0	0	0
Dettes rattachées					
Valeur au bilan					0

Evolution 2007-2008 liée à la gestion de la liquidité au sein de la Caisse Régionale (souscription d'émissions de certificats négociables + 333 millions d'euros)

3.3. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

cf. rapport de gestion point 7.3.3

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor classe une partie de ses dérivés en couverture de juste valeur soit en micro (couverture de prêts structurés clientèle, couverture d'emprunt en blanc CA.SA) ou en macro (couverture du risque de taux).

Le mark to market des dérivés de couverture de juste valeur s'élève à : + 896 K€

- La micro couverture de juste valeur à -1320 k€
- La macro couverture de juste valeur à 2216 k€

Les dérivés de couverture utilisés pour cette stratégie de couverture de juste valeur sont des swaps de taux d'intérêts.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor utilise essentiellement la couverture de flux de trésorerie pour ses instruments dérivés de macro couverture.

La couverture de flux de trésorerie dans la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor est parfois utilisée en couverture de prêts clientèle à taux variable.

Le mark to market des dérivés de couverture de flux de trésorerie s'élève à : -684 K€

- La micro de flux de trésorerie 0 k€
- La macro de flux de trésorerie - 684 k€

Les dérivés de couverture utilisés pour cette stratégie de couverture de flux de trésorerie sont :

- des swaps de taux d'intérêts.
- Collars (combinaison de caps floors)
- Des caps

Instruments dérivés de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008			31.12.2007		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	3 292	2 396	305 878	2 233	2 781	266 796
Taux d'intérêt	3 292	2 396	305 878	2 233	2 781	266 796
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	95	779	360 806	2 450	582	357 113
Taux d'intérêt	95	779	360 806	2 450	582	357 113
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER						
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	3 387	3 175	666 684	4 683	3 363	623 909

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concernée par ce type de couverture.

3.4. Risques opérationnels

cf. rapport de gestion point 7.6

Le risque opérationnel est le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, personnels, systèmes interne ou à des événements externes et qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

En 2004, le déploiement du dispositif risques opérationnels avec dans un premier temps l'outil « EUROPA » a permis de réaliser une cartographie, pour l'ensemble des Caisses régionales et de leurs filiales, permettant par une approche qualitative et quantitative d'apprécier le niveau d'exposition d'une entité à ces risques opérationnels avérés et potentiels dans l'ensemble des métiers et fonctions (opérationnelles et support) qui la concernent et de recenser, de qualifier et de coter ces risques opérationnels.

En 2005, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi la mise en œuvre du dispositif avec le déploiement de l'outil « OLIMPIA » qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1^{er} janvier. Cette démarche quantitative et continue permet de recenser et de collecter les risques opérationnels avérés et d'en mesurer les fréquences et les impacts financiers.

Ce dispositif permet d'évaluer le coût du risque opérationnel qui doit figurer dans le tableau de bord de l'entité, d'en analyser l'évolution et ses composantes afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices, d'alerter le management sur les incidents significatifs de la période nécessitant le cas échéant des mesures palliatives appropriées, ou de fournir les informations nécessaires à l'unité en charge des polices d'assurance et/ou pour adapter la politique de couverture des risques de l'entité.

3.5. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droits français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomerats financiers », la Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

	31.12.2008	31.12.2007
Fonds propres de base (tier 1)	738 077	765 018
Fonds propres complémentaires (tier 2)	50	79 616
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
Déductions (1)	268 445	262 508
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance (si concerné)		
Total des fonds propres prudentiels	469 682	582 126

(1) désormais directement imputés sur les montants du tier 1 et du tier 2

En application de la réglementation, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

Au 31/12/08, comme au 31/12/07, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor répond à ces exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 101	1 690
Sur opérations internes au Crédit Agricole	25 484	11 587
Sur opérations avec la clientèle	254 681	233 407
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	3 813	3 058
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 899	2 417
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	1 571	2 205
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	290 549	254 364
Sur opérations avec les établissements de crédit	-224	-168
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-161 609	-144 893
Sur opérations avec la clientèle	-19 868	-10 848
Actifs financiers disponibles à la vente		-102
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Sur dettes représentées par un titre	-17 522	-8 132
Sur dettes subordonnées		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-4 667	-5 052
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-203 890	-169 195

(1) dont -7194 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement (total PCCO 707090 et 705190)

(2) dont -4042 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat

Produits : évolution 2007-2008

Opérations internes au réseau :

Placement monétaire auprès de Casa (remplacement des émissions de BMTNI 230 ME) : + 9M€

Opération clientèle : évolution des produits d'intérêts (croissance des encours de crédits)

Charges :

Opérations internes au réseau : augmentation du coût des avances (refinancement) (+16 M€)

Charges sur émission de certificats de dépôts (liquidité) + 8M€

Augmentation du coût sur produits de collecte (DAT) +10 M€

4.2. Commissions nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008			31.12.2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	191	-118	73	139	-390	-251
Sur opérations internes au Crédit Agricole (1)	21 420	-11 448	9 972	15 864	-5 108	10 756
Sur opérations avec la clientèle	29 284	-102	29 182	23 604	-28	23 576
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	97		97	91		91
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	3 703	-754	2 949	3 010	-726	2 284
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	26 697	-5 142	21 555	30 398	-5 223	25 175
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	15 249	-66	15 183	15 911	-64	15 847
Produits nets des commissions	96 641	-17 630	79 011	89 017	-11 539	77 478

(1) dont 2556 K€ de facturation de liquidité

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-15 080	-6892
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	-1 593	982
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	-240	-316
Résultat de la comptabilité de couverture		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-16 913	-6 226

Dont sur 2008 :

Soulte payée sur le netting des swaps de performance fin 2008 de - 11.1 M€

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	2008		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts</i>		990	-990
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)</i>	990		990
Couvertures de flux de trésorerie			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts</i>		1367	-1367
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture</i>	1367		1367
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux			
<i>Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace</i>			
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie			
Total résultat de la comptabilité de couverture	2357	2357	0

(en milliers d'euros)	2007		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts</i>	4184		4184
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)</i>		4184	-4184
Couvertures de flux de trésorerie			0
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			0
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			0
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts</i>	199		199
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture</i>		199	-199
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux			0
<i>Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace</i>			0
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	4383	4383	0

4.4. Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dividendes reçus	20 660	19 066
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	2 866	13 580
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	-21	-21
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	23 505	32 625

Détail des pertes sur titres dépréciés durablement :
 CREATION INNOVATION ENTREPRISES 3 K€
 SAS SACAM SANTEFI 14 K€
 SAS TLJ (tous les jours) 5K€

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	129	148
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	1 857	1 072
Autres produits (charges) nets	19 807	18 962
Produits (charges) des autres activités	21 793	20 182

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Charges de personnel	-64 120	-65 022
Impôts et taxes	-3 140	-3 054
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-37 011	-38 911
Charges d'exploitation	-104 271	-106 987

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes pour 145 K€ HT liés à la certification des comptes et 32K€ HT pour les autres honoraires liés à leur mission.
 Ces montant se répartissent respectivement pour 91K€ HT KPMG et 91K€ HT Cabinet Rouxel Tanguy.

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dotations aux amortissements	-4068	-3604
Dotations aux dépréciations		
total	-4068	-3604

4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-76 262	-61 765
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances	-69 776	-56 457
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-7	
Engagements par signature	-4 123	-1 414
Risques et charges	-2 356	-3 894
Reprises de provisions et de dépréciations	60 324	50 248
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances (1)	58 426	42 214
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	48	42
Engagements par signature	450	4 613
Risques et charges	1 400	3 379
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-15 938	-11 517
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-450	-269
Récupérations sur prêts et créances amortis	639	456
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	-15 749	-11 330

(1) dont perte sur créances GIE 4094 K€

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	440	-3
Plus-values de cession	527	74
Moins-values de cession	-87	-77
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	440	-3

Impôts

Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Charge d'impôt courant	-18 915	-22 722
Charge d'impôt différé	4 138	121
Charge d'impôt de la période	-14 777	-22 601

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2008

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence (2)	70407	0,3443	24 241
Effet des différences permanentes (1)			-9 925
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			0
Effet de l'imposition à taux réduit			-346
Effet des autres éléments			807
Taux et charge effectif d'impôt		Taux d'impôt constaté	14 777

(1) dont dividendes SAS La Boétie (régime mère et fille) -6291 K€.

(2) résultat consolidé 12/2008 : 55630 K€ retraité de l'impôt (14 777 k€)

Au 31/12/2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence, et retraitées des dividendes et plus ou moins values latente.	69137	<i>Taux d'impôt théorique</i>	23 804
Effet des différences permanentes			-1 264
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			230
Effet de l'imposition à taux réduit			-388
Effet des autres éléments			219
Taux et charge effectif d'impôt		<i>Taux d'impôt constaté</i>	22 601

5. Informations sectorielles

Définition des secteurs d'activité

La Caisse Régionale exerce son activité en France dans un seul secteur d'activité et dans la banque de proximité.

En conséquence aucun tableau détaillé par métier, par pôle d'activité et par zone géographique ne sera produit.

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, Banques centrales

(en milliers d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	14 165		11 258	
Banques centrales	6 673		6 371	
Total en principal	20 838	0	17 629	0
Créances / Dettes rattachées	118		125	
Valeur au bilan	20 956	0	17 754	0

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (1)	81 945	12 892
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	25 075	31 180
Juste valeur au bilan	107 020	44 072
<i>Dont Titres prêtés</i>	0	0

(1) dont la juste valeur des swaps en couverture des émissions de BMTN interbancaires 76 446 K€ (cf ci-dessous)

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
Instruments dérivés	81 945	12 892
Juste valeur au bilan	81 945	12 892

Cf remarque ci dessous

Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	25 075	31 180
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	25 075	31 180
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
Juste valeur au bilan	25 075	31 180

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Passifs financiers détenus à des fins de transaction (1)	77 377	2 169
Passifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option		
Juste valeur au bilan	77 377	2 169

(1) dont la juste valeur des dérivés incorporés aux émissions de BMTN interbancaires 77138 K€ cf ci-dessous.

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Titres vendus à découvert		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	77 377	2 169
Juste valeur au bilan	77 377	2 169

Passifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

La Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor n'a pas opté pour la comptabilisation des passifs financiers à la juste valeur sur option

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	245 354	262 004
* Titres cotés	61 756	63 518
* Titres non cotés	183 598	198 486
- Actions et autres titres à revenu variable	246 972	434 075
* Titres cotés		14
* Titres non cotés	246 972	434 061
Total des titres disponibles à la vente	492 326	696 079
Total des créances disponibles à la vente		
Créances rattachées	1 644	1 743
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	493 970	697 822

(1) dont -843k€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

Variations significatives 2007-2008

Souscription à l'augmentation au capital de SAS La Boétie 58M€

Variation de juste valeur négative sur titres AFS de -248 M€ pour SAS La Boétie

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008			31.12.2007
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	245 354	10 848	16 682	262 004
Actions et autres titres à revenu variable	9 997	1 899	8	7 927
Titres de participation non consolidés	236 975	10 734	84 056	426 148
Créances disponibles à la vente				
Créances rattachées	1 644			1 743
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	493 970	23 481	100 746	697 822
Impôts		4 501	5 746	
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		18 980	95 000	

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	9 426	5 460
dont comptes ordinaires débiteurs sains		
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	3 195	3 195
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total	12 621	8 655
Créances rattachées	61	50
Dépréciations		
Valeur nette	12 682	8 705
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	262 624	63 214
Comptes et avances à terme	321 746	115 828
Prêts subordonnés	28 300	28 300
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	612 670	207 342
Créances rattachées	6 598	1 047
Dépréciations		
Valeur nette	619 268	208 389
Valeur nette au bilan	631 950	217 094

Variation significative 2007 2008 :

Variation positive du compte financier ouvert à Casa : + 197 M€

Placement de 230 M€ (placements monétaires) auprès de Casa de ressources sur BMTN structurés émis (eux même couverts par des swaps de taux).

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Opérations avec la clientèle (1)		
Créances commerciales	11 602	13 025
Autres concours à la clientèle	5 389 994	5 184 709
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	26 787	26 847
Titres non cotés sur un marché actif	2 413	2 413
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés (2)	81 110	14 606
Comptes ordinaires débiteurs	93 600	92 845
Total	5 605 506	5 334 445
Créances rattachées	45 401	44 617
Dépréciations	192 933	195 715
Valeur nette	5 457 974	5 183 347
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Total	0	0
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette	0	0
Valeur nette au bilan	5 457 974	5 183 347

(1) dont 54 164 K€ apportés en garantie à Crédit Agricole SA dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF).

La Caisse Régionale conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ses créances.

(2) Dont la souscription par la Caisse Régionale d'un compte courant auprès de SAS La Boétie pour 67.6 M€.

6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Créances sur établissements de crédit							
Créances clientèle	195 715		73 162	-75 943			192 934
dont dépréciations liés aux encours crédit Bâle II	33 779		8 181				41 960
dont dépréciations sectorielles	32 842			-3 751			29 091
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	862		21	-40			843
Autres actifs financiers	149		8	-49		-80	28
Total des dépréciations des actifs financiers	196 726	0	73 191	-76 032	0	-80	193 805

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2006	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
Créances sur établissements de crédit							
Créances clientèle	190 604		60 251	-55 140			195 715
<i>dont provisions collectives (Bâle2)</i>	211		4 700	-61		29 079	33 929
<i>dont provisions sectorielles</i>	61 162		759			-29 079	32 842
Opérations de crédit-bail							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	1 341		21	-499		-1	862
Autres actifs	173		18	-42			149
Total des dépréciations des actifs financiers	192 118	0	60 290	-55 681			196 726

La Caisse Régionale distingue dans ses comptes depuis 2007 une provision sectorielle sur les filières agricoles et une provision collective adossée aux restitutions Bâle II sur ses autres marchés. Les évolutions sur l'exercice 2008 de ces deux provisions tiennent compte du jugement expérimenté de la Caisse Régionale, de l'application des pertes attendues et du facteur temps (duration).

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	5 610	5 860
dont comptes ordinaires créditeurs	0	0
dont comptes et emprunts au jour le jour	0	0
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	5 610	5 860
Dettes rattachées	86	75
Valeur au bilan	5 696	5 935
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	11	121
Comptes et avances à terme	4 077 226	3 764 618
Total	4 077 237	3 764 739
Dettes rattachées	18 908	18 345
Valeur au bilan	4 096 145	3 783 084
Valeur au bilan des dettes envers les établissements de crédit	4 101 841	3 789 019

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires créditeurs	890 570	901 695
Comptes d'épargne à régime spécial	21 647	28 774
Autres dettes envers la clientèle	386 446	287 375
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	1 298 663	1 217 844
Dettes rattachées	7 165	2 644
Valeur au bilan	1 305 828	1 220 488

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Effets publics et valeurs assimilées	59 418	49 005
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Total	59 418	49 005
Créances rattachées	1 212	907
Dépréciations		
Valeurs nettes au bilan	60 630	49 912

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	318	321
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	607 880	276 929
. Émis en France	607 880	276 929
. Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total	608 198	277 250
Dettes rattachées	3 373	1 401
Valeur au bilan	611 571	278 651
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total	0	0
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	0	0

Variation significative entre 2007-2008 : émission de certificat de dépôt négociable dans le cadre de la gestion de la liquidité de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

6.10. Actifs et passifs d'impôts différés

Impôts différés - Actif <i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Provisions pour risques et charges non déductibles	34 566	29 441
Charges à payer non déductibles	197	1 888
Couvertures de Flux de Trésorerie	-453	-628
Autres impôts différés actif	-3 481	-10 771
Total impôt différé actif	30 829	19 930

Etat Pyramide 00RCB09020

Impôts différés - Passif <i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Actifs disponibles à la vente		
Couvertures de Flux de Trésorerie		
Autres différences temporaires		
Autres impôts différés passif	1	270
Total impôt différé passif	1	270

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

6.11.1. Comptes de régularisation actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Autres actifs	60 245	47 585
Comptes de stocks et emplois divers	64	36
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	59 971	47 456
Comptes de règlements	210	93
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	66 046	64 459
Comptes d'encaissement et de transfert	21 566	25 271
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	4	4
Produits à recevoir	42 444	37 906
Charges constatés d'avance	2 032	1 278
Autres comptes de régularisation		
Valeur nette au bilan	126 291	112 044

Comptes de régularisation passif

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Autres passifs (1)	27 051	25 898
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	22 005	21 053
Versement restant à effectuer sur titres	4 994	4 682
Autres	52	163
Comptes de régularisation	52 834	47 753
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	6 300	8 322
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1	5
Produits constatés d'avance	20 983	16 178
Charges à payer	25 275	23 248
Autres comptes de régularisation	275	
Valeur au bilan	79 885	73 651

6.12. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Valeur brute	11518		56	-2236			9338
Amortissements et dépréciations	-4924		-266	742			-4448
Valeur nette au bilan	6594	0	-210	-1494	0	0	4890

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple
Etat Pyramide 00RCA01180

(en milliers d'euros)	31.12.2006	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2007
Valeur brute	12873			-1355			11518
Amortissements et dépréciations	-5214		-318	608			-4924
Valeur nette au bilan	7659	0	-318	-747	0	0	6594

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur des immeubles de placement est, quant à elle, estimée « à dire d'expert ».

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 12 422 K€ au 31/12/2008 contre 9888 K€ au 31/12/07.

6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	99 305		14 696	-8 539			105 462
Créances rattachées (1)	0						0
Amortissements et dépréciations	-71 239		-3 989	8 239			-66 989
Valeur nette au bilan	28 066	0	10 707	-300	0	0	38 473
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	34438		88				34 526
Amortissements et dépréciations	-34112		-79				-34 191
Valeur nette au bilan	326	0	9	0	0	0	335

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

Etat Pyramide 00RCA01190

(en milliers d'euros)	31.12.2006	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2007
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	94 785		9 629	-5 108		-1	99 305
Créances rattachées (1)							0
Amortissements et dépréciations	-72 753		-3 473	4 987			-71 239
Valeur nette au bilan	22 032	0	6 156	-121	0	-1	28 066
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	34336		102				34 438
Amortissements et dépréciations	-33981		-131				-34 112
Valeur nette au bilan	355	0	-29	0	0	0	326

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

6.14. Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Risques sur les produits épargne logement	11 272		1 238					12 510
Risques d'exécution des engagements par signature	1 300		4 123	-233	-217		-1	4 972
Risques opérationnels	6 772		1 744	-130				8 386
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	559		46	-79				526
Litiges divers	5 316		608	-56	-1 411			4 457
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	196		121	-115	-9			193
Provisions	25 415	0	7 880	-613	-1 637	0	-1	31 044

(1) Dont 526 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 8.4, dont 526 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

(en milliers d'euros)	31.12.2006	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
Risques sur les produits épargne logement	10 937		1 992		-1 657			11 272
Risques d'exécution des engagements par signature	4 499		1 414	-4 441	-172			1 300
Risques opérationnels	10 077		281	-554	-3 032			6 772
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	609		36	-86				559
Litiges divers	2 004		3 797	-151	-334			5 316
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	193		87	-77	-7			196
Provisions	28 319	0	7 607	-5 309	-5 202	0	0	25 415

(1) Dont 559K€ au titre de la provision pour médaille du travail

Risques d'engagements de signatures : couverture des engagements de la Caisse Régionale en contregarantie de dossiers de financements et sur les engagements hors bilan sur clientèle douteuse dont un montant de 3.5 M€ au titre de certaines lignes sur le Groupe CELEOS.

Risques opérationnels : couverture des risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

Cette provision est constituée sur la base des risques identifiés et cotés dans les bases Europa et Olympia (démarche Bâle II) et en fonction des pertes encourus sur certains domaines identifiés au 31/12/2008. Une ligne spécifique concerne le risque de réfaction des bonifications agricoles perçues au titre des années 2004 à 2008, sachant que les conclusions concernant l'audit réalisé par le CNASEA sur les années 2000 à 2003 ont été communiquées durant l'exercice 2007. A ce titre, un montant de 2,6 M€ correspondant à la réfaction a été constituée en provision pour litige au titre des années 2000 à 2003.

Engagements sociaux : couverture des engagements de la Caisse Régionale en matière de primes de médailles du travail de ses salariés. Estimation des montants en fonction de plusieurs paramètres (dont l'ancienneté, le turn over...) et des taux d'actualisation.

Litiges divers : concernent notamment les risques estimés sur dossiers d'appel en responsabilité (les conclusions de l'audit CNASEA sur les bonifications agricoles et les montants des redressements fiscaux contestés par la Caisse Régionale).

Autres risques et charges : intègrent notamment les provisions liées aux contrôles du SFGAS et sur bonus cartes Gold et Open.

Provision épargne logement :

Risques sur produits Epargne logement : couverture des engagements aux conséquences défavorables des contrats concernés. Ces engagements sont relatifs, d'une part à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée et d'autre part à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement. Calcul de la provision sur base des générations d'encours, des comportements des souscripteurs et de la courbe des taux observable et de ses anticipations.

A titre d'information : dans le cadre du droit Individuel de Formation, le cumul correspondant aux droits acquis au titre du DIF n'ayant pas donné lieu à demande s'élève à 74 956 heures au 31/12/2008 sans constitution de provision sur l'exercice.

Provision épargne logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	932 453	820 492
Ancienneté de plus de 10 ans	261 793	429 056
Total plans d'épargne-logement	1 194 246	1 249 548
Total comptes épargne-logement	282 264	292 216
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 476 510	1 541 764

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2008 et hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :	96 723	115 608
Comptes épargne-logement :	219 253	225 890
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	315 976	341 498

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3 481	2 324
Ancienneté de plus de 10 ans	1 210	1 748
Total plans d'épargne-logement	4 691	4 072
Total comptes épargne-logement	7 819	7 200
Total provision au titre des contrats épargne-logement	12 510	11 272

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

	31.12.2007	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31.12.2008
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Plans d'épargne-logement :	4 072	617			4 689
Comptes épargne-logement :	7 200	621			7 821
Total provision au titre des contrats épargne-logement	11 272	1 238	0	0	12 510

6.15. Capitaux propres

➤ Composition du capital au 31 décembre 2008

La Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01.01.2008	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31.12.2008
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)				
Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole S.A.				
Dont part Auto-détenue				
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)				
Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 500 000			1 500 000
Parts sociales				
Dont 45 Caisses Locales	4 499 821			4 499 821
Dont 15 administrateurs de la CR	156			156
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1
TOTAL	5 999 978	0	0	5 999 978

La valeur nominale des titres est de 15.25€ et le montant total du capital est 91 499 923.75 euros.

➤ **Résultat par action**

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor sont composés de parts sociales, de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Année de rattachement du dividende	Montant de rémunération des CCA	Par CCA	Montant des intérêts de Parts sociales
	Montant Net	Montant en euro	Montant Net
2005	2745 K€	2,12	2459 K€
2006	4155 K€	2,77	2402K€
2007	4590 K€	3,06	2424K€
Prévu 2008	3870 K€	2,58	2335K€

➤ **Dividendes**

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Au titre de l'exercice 2007 l'assemblée générale de la Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor a approuvé le :

- versement d'une rémunération des CCA pour 4590 K€
- le paiement des intérêts aux parts sociales pour 2424 K€.

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

➤ Affectation du résultat et fixation du dividende 2008

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2008 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse Régionale des Côtes d'Armor du 23/3/2009.

Le texte de la résolution est le suivant :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir ainsi qu'il suit les excédents de l'exercice 2008 de la Caisse Régionale :

Résultat social Caisse Régionale après impôts sur les sociétés : 51 679 469.40 euros

- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	3 870 000 euros
- Affectation des 3/4 du solde à la réserve légale	35 857 102.05 euros
- Affectation du reste à la réserve facultative	11 952 367.35 euros

Conformément à l'article 243 bis du CGI, l'assemblée prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice (année de distribution)	Dividendes distribués	Avoir fiscal ou abattement
2006	2 745 000 euros	Eligible à l'abattement *
2007	4 155 000 euros	Eligible à l'abattement *
2008	4 590 000 euros	Eligible à l'abattement *

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Salaires et traitements	34 864	35 131
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	3 873	3 828
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 078	785
Autres charges sociales	13 440	13 185
Intéressement et participation	6 238	7 708
Impôts et taxes sur rémunération	4 627	4 385
Total charges de personnel	64 120	65 022

- (*) Dont indemnités liées à la retraite pour 0 K€
Dont Autres avantages à long terme : Médailles du travail pour 79 K€
Dont charges sur plans de stock-options pour 0 K€

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31.12.2008	31.12.2007
France	1 129	1 165
Etranger		
Total	1 129	1 165

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

(en milliers d'euros)		31.12.2008	31.12.2007	31/12/2006	31.12.2005	31.12.2004
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	14 293	16 380	17 456	15 092	13 593
	Ecart de change					
	Coût des services rendus sur la période	806	631	675		
	Coût financier	714	668	569		
	Cotisations de l'employé					
	Modification / Réduction / liquidation de plan	-4 224				
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)					
	Indemnités de cessation d'activité					
	Prestations versées (obligatoire)	-952	-385	-380	-449	-302
	(Gains) / pertes actuariels *	182	-3 001	-1 940	2 814	374
Dette actuarielle au 31/12/2008	10 819	14 293	16 380	17 457	13 665	

(en milliers d'euros)		31.12.2008	31.12.2007	31/12/2006	31.12.2005	31.12.2004
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus sur l'exercice	806	631	675	645	556
	Coût financier	714	668	568	781	614
	Rendement attendu des actifs sur la période	-582	-656	-700	-574	-414
	Amortissement du coût des services passés					
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels	-215	154	863	1180	385
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations					
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus					
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	723	797	1406	2032	1141

(en milliers d'euros)		31.12.2008	31.12.2007	31/12/2006	31.12.2005	31.12.2004
Variation de juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	14371	16401	17498	13697	9639
	Ecart de change					
	Rendement attendu des actifs	582	656	699	574	414
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	397	-3155	-2802	1633	-12
	Cotisations de l'employeur	1008	854	1386	2055	3979
	Cotisations de l'employé					
	Modification / Réduction / liquidation de plan	-4225				
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)				-12	-21
	Indemnités de cessation d'activité					
	Prestations versées	-952	-385	-380	-449	-302
	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	11181	14371	16401	17498	13697

(en milliers d'euros)		31.12.2008	31.12.2007	31/12/2006	31.12.2005	31.12.2004
Position nette	Dette actuarielle nette fin de période	10 819	79	-16 379	17 456	13 665
	Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	11 181	14 371	16 402	17 498	13 697
	Position nette (passif) / actif fin de période	-362	14 450	23	42	32

Information sur les actifs des régimes	31.12.2008	31.12.2007	31/12/2006	31.12.2005	31.12.2004
Composition des actifs					
-% d'obligations	81,2%	71,2%	71,3%	78,0%	77,0%
-% d'actions	9,2%	19,1%	19,2%	19,0%	13,0%
-% autres actifs	9,6%	9,7%	9,5%	3,0%	10,0%

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31.12.2008	31.12.2007	31/12/2006	31.12.2005	31.12.2004
Taux d'actualisation (2)	5,35%	4,73%	4,06%	3,41	4,23
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4%	4%	4%	4% en IFC	4%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,15%	4,15%	4,05%	4,20%	4,30%
Taux attendus d'augmentation des salaires (3)	5%	2%	2%	2,5	2,5
Autres (à détailler)					

(2) calculé sur la base des taux d'actualisation définis par le Groupe et sur la base des durées résiduelles d'engagements

(3) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor portait jusqu'à présent certains engagements vis-à-vis d'effectifs retraités de la Caisse Régionale. Ces engagements ont été totalement externalisés au 31/12/2008, ce qui a généré une diminution de la dette actuarielle ainsi que des actifs gérés correspondants.

Les engagements sociaux de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor sont couverts par plusieurs polices d'assurance auprès de l'assureur PREDICA.

7.5. Autres engagements sociaux

La Caisse Régionale des Côtes d'Armor a conclu avec les partenaires sociaux un accord d'intéressement couvrant la période 2008-2010. Cet accord définit les modalités de calcul d'une enveloppe globale d'intéressement intégrant la participation légale. Le montant global provisionné dans les comptes au titre de l'exercice 2008 s'élève à 6.2 millions d'euros.

En matière de médailles du travail, la provision constituée par la Caisse Régionale au titre de ces engagements sociaux s'élève à 526 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2008.

7.6. Paiements à base d'actions

La Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concernée par le paiement à base d'actions en 2008.

7.7. Rémunérations de dirigeants

La rémunération des principaux dirigeants de la Caisse Régionale, en cumul au titre de l'exercice 2008, est en brut 1 362 K€.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Engagements donnés		
Engagements de financement	754 239	776 211
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		4 595
. Engagements en faveur de la clientèle	754 239	771 616
Ouverture de crédits confirmés	465 951	525 407
- Ouverture de crédits documentaires	553	423
- Autres ouvertures de crédits confirmés	465 398	524 984
Autres engagements en faveur de la clientèle	288 288	246 209
Engagements de garantie	98 638	93 038
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	1 606	1 528
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 606	1 528
Autres garanties		
. Engagements d'ordre de la clientèle	97 032	91 510
Cautions immobilières	12 313	14 055
Garanties financières	0	10 193
Autres garanties d'ordre de la clientèle	84 719	67 262
Engagements reçus		
Engagements de financement	36 652	74 902
. Engagements reçus d'établissements de crédit	36 652	74 902
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie (1)	746 329	590 797
. Engagements reçus d'établissements de crédit	181 304	182 422
. Engagements reçus de la clientèle	565 025	408 375
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	158 790	163 594
Autres garanties reçues	406 235	244 781

(1) variation significative 2007-2008 lié à notre politique d'adossement CAMCA plus forte.

Garanties détenues

Les garanties détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis. A titre indicatif, les immeubles à réaliser obtenus au 31/12/2008 représentent un encours de 64 K€.

9. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	631 950	631 950	217 094	217 094
Prêts et créances sur la clientèle	5 457 974	5 194 707	5 183 347	5 457 701
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	60 630	61 382	49 912	49 988
Immeubles de placement	4 890	12 422	6 594	9 888
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	4 101 841	4 159 817	3 789 019	3 769 003
Dettes envers la clientèle	1 305 828	1 305 828	1 220 488	1 220 488
Dettes représentées par un titre	611 571	611 571	278 651	289 430
Dettes subordonnées				

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10. Événements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice pour la Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor.

11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2008

CAISSES LOCALES	ADRESSE		PRESIDENTS
BEGARD	Crédit Agricole 19, rue Hôtel de Ville	BEGARD	Jean-Pierre Le Goff
BELLE-ISLE	Crédit Agricole 16, rue Pont Cunuder	BELLE ISLE EN TERRE	Yvon Hervé
BROONS	Crédit Agricole Place Docteur Laurent	BROONS	Roland Guichard
CALLAC	Crédit Agricole Rue Docteur Le Quéré	CALLAC	Christian Thenaisie
CAULNES	Crédit Agricole 13, rue de la Gare	CAULNES	Olivier Desportes
CHATELAU DREN	Crédit Agricole 8, Place de la République	CHATELAUDREN	François Corbel
CORLAY	Crédit Agricole 5, Place Sidonie Carrière	CORLAY	Daniel Le Corre
DINAN	Crédit Agricole 1, rue kitchener	DINAN	François Lechien
ETABLES/ MER	Crédit Agricole Place Jean-Marie Heurtel	ETABLES SUR MER	Michel Le Hellard
GUINGAMP	Crédit Agricole Bd de la Marne	GUINGAMP	Jean-Yves Le Meur
JUGON/LES/ LACS	Crédit Agricole 1, Rue du Bourgneuf	JUGON LES LACS	Jean-marc Hyvernage
LA CHEZE	Crédit Agricole 1, rue Josselin	LA CHEZE	Michel Guillaume
LAMBALLE	Crédit Agricole 5, Place St Jean	LAMBALLE	Roger Andrieu
LANNION	Crédit Agricole Allée du Tribunal	LANNION	Marcel Herry
LANVOLLON	Crédit Agricole 18, rue de la Gare	LANVOLLON	Gilles Le Roy
LA ROCHE DERRIEN	Crédit Agricole 5, rue des Toiles	LA ROCHE DERRIEN	Paul Le Gall
LOUDEAC	Crédit Agricole 51, rue Notre Dame	LOUDEAC	Julien David
MAEL-CARHAIX	Crédit Agricole 4, rue de Rostrenen	MAEL-CARHAIX	Jean-Noël Le Glanic
PLANCOET	Crédit Agricole 2, rue de Dinard	PLANCOET	Maurice Pavy
MERDRIGNAC	Crédit Agricole 22, rue P Lemercier	MERDRIGNAC	Bernard Tempier
MONCONTOUR	Crédit Agricole 7, rue St-Jean	MONCONTOUR	Jean-Pierre Thébault
MUR DE BRETAGNE	Crédit Agricole 4, rue de la Gare	MUR DE BRETAGNE	Sylvie Cojean
PAIMPOL	Crédit Agricole 6, Place de Bretagne	PAIMPOL	Pierre Le Goff
PLELAN-LE-PETIT	Crédit Agricole 5, Place de l'église	PLELAN LE PETIT	Pierre Ménard
PLENEUF	Crédit Agricole 8, rue Mal Foch	PLENEUF VAL ANDRE	Edmond Courbé
PLESTIN LES GREVES	Crédit Agricole 14, rue Kergus	PLESTIN LES GREVES	Eric Thomas
PLOEUC/LIE	Crédit Agricole 12 Place Louis Morel	PLOEUC SUR LIE	Jean-Claude Briend
PLOUARET	Crédit Agricole 32, rue du Stade	PLOUARET	Patrick Gautier
PLOUGUENAST	Crédit Agricole Place de l'église	PLOUGUENAST	Christophe Ponnelle
PLOUHA	Crédit Agricole Avenue Laënnec	PLOUHA	Marie-Paule Le Coz
PONTRIEUX	Crédit Agricole 2, Place de la Liberté	PONTRIEUX	Louis Guyomar
QUINTIN	Crédit Agricole 1, Place 1830	QUINTIN	Jean-Jacques Le Roux
ROSTRENEEN	Crédit Agricole 3, Place Pors Moelou	ROSTRENEEN	Luc Le Digabel
SAINT-BRIEUC	Crédit Agricole 2, Place du Champ de Mars	SAINT-BRIEUC	Patrick Simon
SAINT-NICOLAS-GOUAREC	Crédit Agricole 13, Place Kreisker ST NICOLAS	SAINT-NICOLAS DU PELEM	Gilbert Le Lepvrier
TREGUIER	Crédit Agricole Place Chantrerie	TREGUIER	François Broudic
UZEL	Crédit Agricole Place du Martray	UZEL	Yvon Cadoret
MATIGNON	Crédit Agricole 4, Place Riou des Villes Audrain	MATIGNON	Roland Delasalle
COLLINEE	Crédit Agricole 14 rue du Méné	COLLINEE	Jean Leprêtre
LEZARDRIEUX	Crédit Agricole rte de Pleumeur-Gautier	PLEUBIAN	Jeannine Moal
PLERIN	Crédit Agricole Rue de la Vallée PLERIN	PLERIN	Patrick Pinon
EVVAN	Crédit Agricole Rue de la Libération	EVVAN	Jean-Paul Poidevin
PLOUFRAGAN	Crédit Agricole 14, rue de la Fontaine Morin	PLOUFRAGAN	Jean-François Burel
YFFINIAC	Crédit Agricole 9, Place de la Mairie	YFFINIAC	Joël Baudet
PERROS-GUIREC	Crédit Agricole Place de l'église	PERROS GUIREC	Eric Chevalier